



Au village

CÉLÉBRATION DE L'ARMISTICE

Cette année, pour fêter l'**armistice de la 1ère Guerre Mondiale**, nous vous invitons à nous retrouver **exceptionnellement à 15 heures** devant la mairie. Nous nous rendrons au monument aux morts pour la cérémonie où nous entendrons les noms des soldats morts pour la France auxquels nous ajouterons les noms des hommes de la Baume mobilisés pour cette guerre et qui en sont revenus. Une gerbe de fleurs sera déposée. Les enfants du village sont invités à venir, eux aussi, déposer quelques fleurs pour honorer la mémoire des soldats. Un verre de l'amitié sera ensuite servi à la mairie.



DE L'OMBRE FEMMES EN RÉSISTANCE

Ce même jour de « mémoire », le **11 novembre**, nous vous proposons de découvrir le spectacle « **De l'ombre, femmes en résistance** » écrit et interprété par **Marianne Téton arrière petite fille de Victor Boiron à 17 heures** à la salle des Fêtes.



Une comédienne pour évoquer une multitude de figures féminines de la résistance. Marianne Téton mène l'enquête sur ces femmes dont la vie quotidienne va se muer en un danger permanent.

« Voilà venir le temps d'apocalypse et Juliette se conduira comme si le péril était la règle habituelle de l'existence et le courage allait de soi. Dans la nuit et le brouillard, il y avait beaucoup de filles banales comme Juliette. » Les amants d'Avignon, extraite du recueil Le premier accroc coûte deux cents francs, 1944

Ce spectacle vous est proposé au prix de 5€, l'entrée est gratuite pour les enfants et les jeunes. Il est conseillé à partir de 8 ans. Marianne Téton interviendra également dans notre école Victor Boiron auprès des enfants.

MARCHÉ DE NOËL 2019

L'Association des parents d'élèves
et le Comité des fêtes de

LA BAUME D'HOSTUN

vous proposent le

Marché de Noël

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019
à partir de 14h

Renseignements : Amélie ROSAND 06 84 14 50 53
marche.noel.labaumedhostun@gmail.com



Nouveauté de l'année : Petits et grands sont invités à venir déguisés dans l'Esprit de Noël. Par exemple : en bonhomme de neige, en lutin, en renne, en sapin de Noël (!?) ou plus simplement avec un accessoire de Noël SAUF en Père Noël car le seul, le vrai sera là vers 16 heures.

Afin de **préparer les décorations** du marché de Noël les personnes intéressées sont invitées à venir sur la scène de la salle des fêtes, les mardis après-midi de 14h à 16h ou soir de 20h à 22h, à partir du mardi 12 novembre. Merci d'apporter des bonnes idées ... pas trop difficiles à réaliser! Pour les baumois qui souhaitent s'investir pour la mise en place, le démontage du marché de Noël et/ou souhaitent aider le jour même, n'hésitez pas à consulter le site internet de la commune, d'ici peu un lien pour un planning s'y trouvera.

Pour tous renseignements complémentaires sur l'inscription en tant qu'exposant au Marché de Noël, vous pouvez contacter les organisateurs par mail à marche.noel.labaumedhostun@gmail.com ou auprès d'Amélie Rosand au 06.84.14.50.53

La prochaine **réunion de préparation** aura lieu le **vendredi 15 novembre à 20h30** sur l'estrade de la Salle des Fêtes.

À noter : si vous avez des petits pots en verre pour le stand de création de lampions à donner, merci de les déposer en mairie dans la boîte prévue à cet effet. (petit pot bébé, pot de yaourt ou autre...) Merci !

Le **30 novembre**, la Baume d'Hostun va être en effervescence grâce à son traditionnel Marché de Noël. Les membres du Comité des fêtes et de l'Association des parents d'élèves s'associent pour l'organisation de cette manifestation afin qu'elle soit une belle réussite.

À partir de 14h00, de **nombreux exposants** vous proposeront de quoi préparer les cadeaux pour les fêtes de fin d'année ou bien régaler vos appétits. Une **collecte de jouets** sera faite au profit de l'Association « Epicerie Solidaire » de Romans (penser à faire du tri dans vos placards pour le bonheur de nombreux enfants). Une **buvette** sera mise à disposition pour vous désaltérer ou vous réchauffer... Afin de combler un petit creux vous pourrez apprécier un coin **snack** avec des spécialités sucrées ou salées. (Crêpes, frites, huîtres...).

Des animations seront proposées pendant tout l'après-midi : tour de Calèche, chants des enfants de l'école, atelier de création de lampions, etc.

Pour clôturer la soirée un **repas « diots »** vous sera proposé, à savourer sur place ou à emporter.



CHEMIN DE PEINTRES

La 11^{ème} édition du Chemin de Peintres s'est déroulée les 12 et 13 octobre derniers. Les visiteurs, toujours plus nombreux, se sont déplacés pour découvrir et apprécier les œuvres de nos artistes professionnels ou amateurs.



Les enfants de l'école ont eu la chance de participer le lundi matin à un atelier d'art floral animé par Jacqueline.



Un grand merci à toutes les personnes qui ont fait que cette manifestation soit une belle réussite.

Cette édition a vu la concrétisation de la fresque de la façade de l'école, projet présenté l'année dernière. Écoliers d'aujourd'hui et écoliers d'autrefois ont laissé leurs traces sur une tranche de livre. Il est toujours possible, si vous avez fréquenté l'école de la Baume, d'écrire un titre « souvenir de votre passage » en venant aux horaires d'ouverture de la mairie. Tout le matériel y est à votre disposition.

Grâce à la généreuse participation de notre pizzaiolo Christophe, la vente de pizzas et la dégustation sur la place de la mairie ont permis un beau moment de convivialité. La recette générée par cette vente et les dons anonymes ont couvert la totalité des frais occasionnés par la fresque. Nous vous en remercions chaleureusement.

Actus Jeunes

OUVERTURE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP) à la Baume

L'Association Familles rurales ainsi que tous les bénévoles investis dans ce projet sont heureux de vous annoncer l'ouverture du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « **L'Oasis des Familles** ».



Depuis 2 ans, l'association a engagé une réflexion sur l'accueil des enfants 0-3 ans sur notre territoire avec les habitants. Dans une démarche de participation

active, un groupe d'habitants s'est constitué dans le but de développer des espaces d'accueil et des actions liés à la parentalité. Le projet du LAEP en est une des facettes.

L'OASIS DES FAMILLES

Le LAEP C'est quoi ?

Un espace d'accueil, de jeu, de partage et d'écoute

Pour les Parents
Favoriser l'écoute et l'échange
Mieux connaître son enfant au travers du jeu
Apprendre petit à petit à se séparer

Pour les enfants
Appréhender son corps et l'espace pour grandir
Découvrir et acquérir de l'autonomie
Apprendre la confiance en soi
Partager et jouer avec les autres

Les vendredis 9h-11h

Chacun arrive et reste le temps qu'il veut
Hors vacances scolaires et jours fériés
Accès Gratuit & sans Inscription

0-4 ans accompagnés d'un parent ainsi que les futurs parents

Aujourd'hui et grâce au partenariat engagé avec nos collectivités locales, ce lieu dédié aux enfants 0-4 ans accompagnés de leurs parents ainsi qu'aux futurs parents, ouvre ses portes, **le vendredi 8 novembre sur l'estrade de la salle des fêtes de notre village** nouvellement aménagée. Gratuit, sans inscription et ouvert tous les vendredis de **9 à 11h** (hors vacances scolaires), c'est un espace d'accueil, de jeu, de partage et d'écoute.

Deux accueillantes seront présentes à chaque séance pour faire vivre ce lieu.

CLASSE DES CMI, CM2

ClevoS – Cité des Savoirs à Etoile sur Rhône

Camille : Nous sommes allés, le lundi 14/10, aux Clévos pour voir des illusions, par exemple, la chambre d'Ames. Quand il y a deux personnes à l'intérieur, il y en a une petite et l'autre grande.

Noah : J'ai adoré, il y avait plein d'illusions.

Sacha : On a vu et fabriqué des illusions. On a fabriqué des rotoreliefs.

Alessio : Un rotorelief c'est un cercle de papier sur lequel on trace des cercles décentrés. Quand on tourne le papier, on a l'impression que les cercles se déplacent.

Roman : Il y avait trois miroirs déformants : un où l'on était fin, un normal et un où on grossissait.

Louna : Mon illusion préférée c'était celle où on fermait un oeil et où on avait l'impression que le dinosaure bougeait.

Roman : J'ai bien aimé le disque arc-en-ciel. Quand on tournait vite, on avait l'impression que c'était blanc.

Garance : Mon rotorelief ressemble à un cochon.

Maxime : Dans un miroir, on avait l'impression de voler.



Kan-jam et course d'endurance

Maxime : le jeu de kan-jam est un jeu simple : il faut toucher le panier avec le frisbee et le partenaire peut aider à le mettre dans le panier.

Inès : J'ai adoré le kan-jam quand je tapais le frisbee pour le mettre dans le panier.

Lowan : Ce que j'ai préféré c'est quand on tapait.

Alessio : Le kan-jam c'est bien mais on aurait pu gagner plus souvent.

Lilou : J'ai bien aimé le kan-jam et lancer le frisbee.

Jade : J'ai bien aimé le cross, on a bien couru.

Maxime : J'aime bien la course et on a participé au cross d'Hostun

Garance : On a fait un cross et je suis arrivée la première.

Charlotte : J'ai couru 10 minutes sans m'arrêter.

Noah : Je suis content car j'ai réussi à courir longtemps.

Chemin de peintres

Charlotte : J'ai bien aimé faire l'art floral avec Jacqueline, on a fait de beaux bouquets.

Elisa : J'ai bien aimé planter des fleurs dans la mousse. J'étais contente de moi à la fin.

Marie : J'ai découvert de nouvelles fleurs.

Camille : Dans un gobelet, on a fait un bouquet avec des bégonias, des zinnias, des asters, des tiges d'oranger du Mexique et du limonium.

Garance : on a exposé des cabanes à livres recyclées : l'une faite avec un stérilisateur que l'on a transformé en stérilivrateur et l'autre un aquarium que l'on a transformé en livrarium.

Evan : J'ai bien aimé les tableaux de peinture.

Louis : Nous avons rencontré Anne qui fait des photos de reflets dans l'eau.

Sacha : On a exposé plein de choses dont notre portrait avec une carte qui faisait comme des veines.

Faustine : J'aime bien la nouvelle façade que Marion a faite.

Spectacle au centre de convalescence : Bold Circus



Nathaël : J'ai bien aimé les deux femmes sur les trapèzes.

Marie : J'ai bien aimé quand la femme grimpait à la corde et faisait des acrobaties.

Louis : Il y avait un tour de magie avec un homme enfermé dans un carton et deux femmes passaient des bâtons au travers.

Sacha : Les artistes faisaient des choses impressionnantes dont beaucoup d'acrobaties sur un trapèze.

Camille : Il y avait un clown qui jonglait avec des cartons.

Lilou : Les femmes faisaient de jolies choses sur les trapèzes, j'ai eu peur pour elles.

Elisa : Il y avait un monsieur qui faisait l'arbre droit sur des briques.

Charlotte : C'était impressionnant, ils jonglaient à deux.

En mairie

ÉTAT CIVIL : - décès



le 13 septembre, de **Marie-France RENARD**, née COLOMBET, 11 rue des platanes

le 2 octobre, de **Gilbert FOUR**, 444, route des richards

le 4 octobre, de **Renée BADOY**, née BARLATIER, rue de l'Église,

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.



RAPPEL : *Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr*

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1^{er} Novembre 2003 et le 31 Décembre 2003 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.

En vous connectant à mon.service-public.fr, vous pourrez réaliser cette formalité.



PAIEMENT DES FACTURES D'EAU ET/OU ASSAINISSEMENT

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de mettre en place le paiement de vos prochaines factures par **prélèvement à l'échéance ou par prélèvement mensuel**.

- Le prélèvement automatique de chaque facture à son échéance (une en mars, l'autre en juillet), ce qui simplifiera votre paiement.
- Le prélèvement automatique mensuel : le 10 de chaque mois, de janvier à octobre, prélèvement d'un dixième de la facture totale de l'année précédente.

Pour bénéficier du prélèvement automatique, il vous faut déposer **AU PLUS TARD LE 16 NOVEMBRE** en mairie de La Baume d'Hostun un Relevé d'Identité Bancaire.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Dans le cadre des élections municipales de mars 2020, la mairie informe les personnes souhaitant constituer une liste qu'elles peuvent solliciter la mise à disposition d'une salle communale pour se réunir.

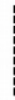
Plan Local d'Urbanisme

DES NOUVELLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de mieux appréhender les problématiques liées au développement de l'urbanisation, la commune s'est engagée depuis 2016 dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme datant de 2016. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique et réglementaire qui expose les grandes orientations d'aménagement et de développement de la commune pour les dix à douze prochaines années. Le PLU doit ainsi mettre en cohérence les orientations en matière d'environnement, de développement économique, d'habitat, de transport ... Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000, ce document s'impose à tous et sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol. La commune, à travers la volonté de ses élus, souhaite réfléchir au futur développement de son territoire. Cette révision est ainsi l'occasion de mener une réflexion de fond sur le cadre de vie de la commune et sur ses futurs aménagements. La révision du Plan Local d'Urbanisme débutée en 2016 a aujourd'hui repris. Suite à la cessation d'activité du bureau d'études INGETER, la commune a souhaité relancer une consultation afin de terminer ce projet. Ainsi, depuis cet été, le bureau d'études ALTEREO a repris la procédure afin d'arrêter le PLU avant les prochaines élections municipales.

Quelles sont les grandes étapes de la procédure ?

28 JUIN 2016 DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTIONS



JUIN 2019 REPRISSE DE LA PROCÉDURE

Reprise du diagnostic

SEPTEMBRE 2019

Reprise du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

NOVEMBRE 2019

Élaboration des pièces réglementaires du PLU et mise en forme du dossier

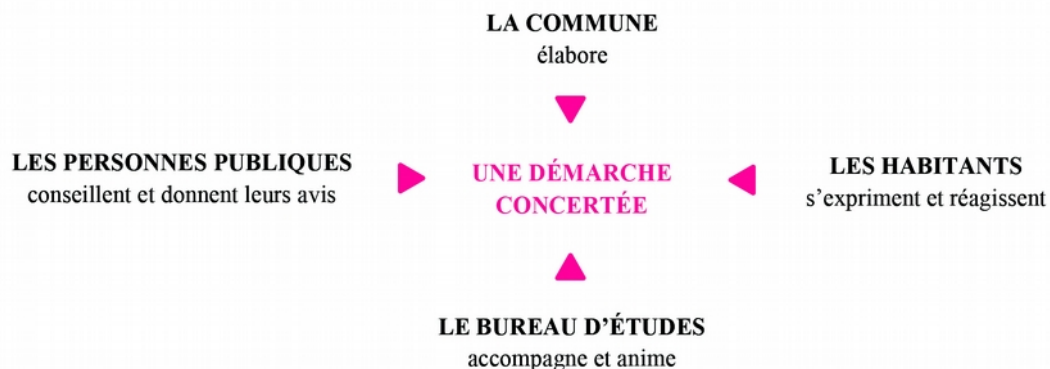
FÉVRIER 2020 ARRÊT DU PROJET DE PLU

Consultation des Personnes Publiques Associées
Enquête publique

JUIN 2020

Mise en forme du dossier

JUILLET 2020 APPROBATION DU DOSSIER DE PLU



De quoi est composé le PLU ?

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION est le document qui comprend le diagnostic de la commune. Il expose les contraintes du territoire et définit les enjeux qui seront ensuite déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le rapport de présentation explique également les choix retenus et leur incidence sur l'environnement.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES est le socle de référence du Plan Local d'Urbanisme. Il fixe les orientations générales en matière d'aménagement et d'évolution du territoire pour les dix prochaines années. Les objectifs fixés dans le projet sont ensuite traduits réglementairement à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION définissent les conditions d'aménagement des secteurs d'urbanisation futurs : accès, formes urbaines, densité, intégration paysagère ...

LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE aussi appelé plan de zonage divise le territoire en quatre grands types de zones : urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles, alors que **LE RÈGLEMENT ÉCRIT** définit pour chaque zone, les règles générales d'utilisation du sol qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme.

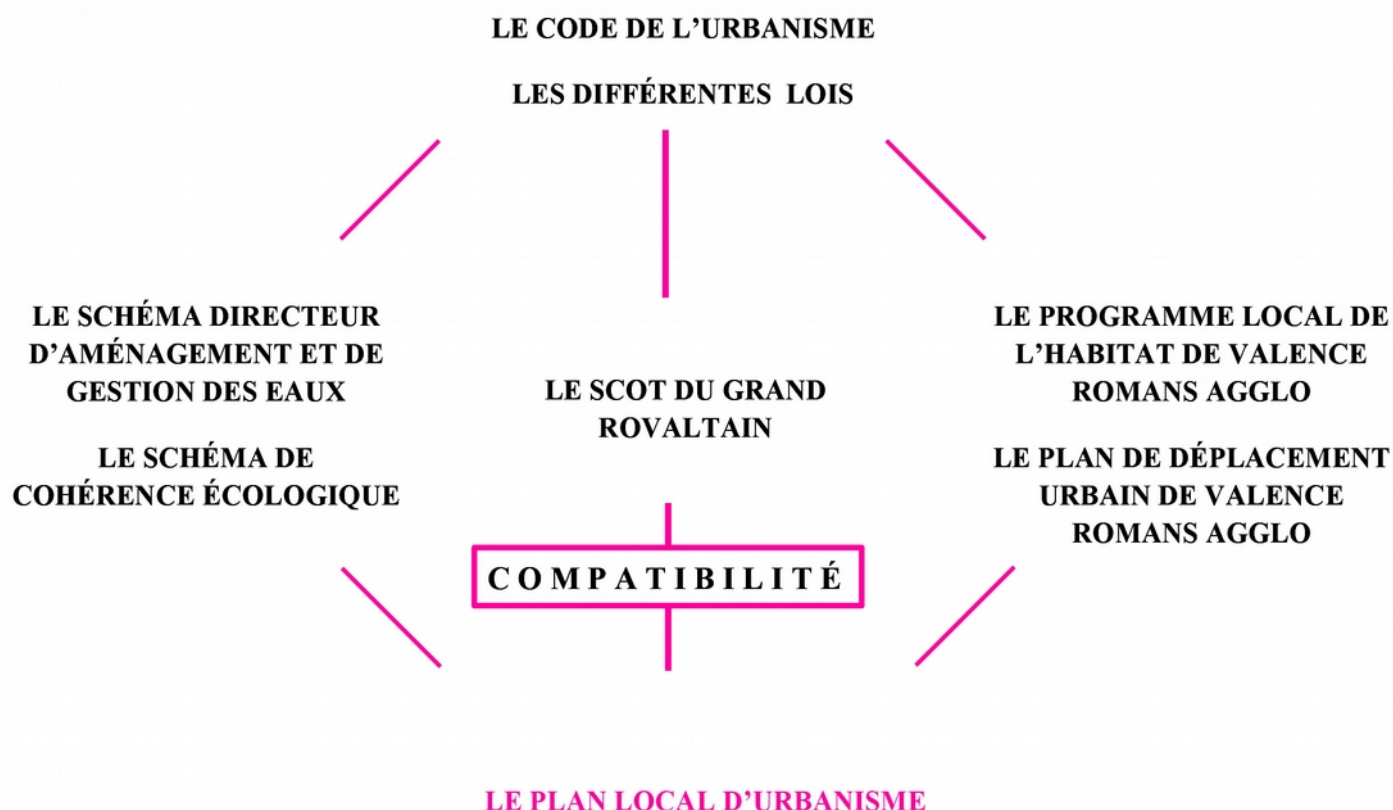
LES ANNEXES rassemblent l'ensemble des informations utiles à prendre en compte sur le territoire : plan des servitudes d'utilité publique, le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.



Quels liens entre les documents supra communaux ?

L'élaboration du PLU s'effectue dans un cadre réglementaire strict et en constante évolution : loi Grenelle, loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, loi ELAN ... Il ressort de ces différentes lois des objectifs généraux à respecter et notamment l'économie de l'espace, la densification ou encore la préservation des espaces agricoles et naturels. Tels sont les principaux objectifs du futur PLU qui doivent être mis en avant dans les différents documents qui le compose.

En plus de ses différentes lois et du Code de l'Urbanisme, le PLU est soumis à une certaine hiérarchie des normes et notamment au Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain (SCOT), au Programme Local de l'Habitat de Valence Romans Agglo (PLH), au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ...



Où en est-on dans la procédure ?

Suite à la reprise du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études INGETER pendant l'été, la commune a repris l'écriture de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui se structure autour de trois axes :

- Conserver le caractère rural et agréable de la Baume d'Hostun par un développement démographique cohérent et une urbanisation ouverte aux logiques de durabilité
- Consolider la vie de village
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, agricole et paysager, vecteur de tranquillité et de charme.

Ce projet sera présenté aux Personnes Publiques Associées avant son débat en Conseil Municipal conformément à la réglementation. Une réunion publique sera également organisée avant la fin de l'année afin de vous exposer les grandes intentions d'aménagement de la commune pour les dix prochaines années.

N'oubliez pas que le Plan Local d'Urbanisme s'élabore également avec vous habitants de la Baume d'Hostun, selon les différentes modalités de concertation.

Ainsi, vous disposez notamment d'un registre de concertation en Mairie servant à recueillir vos remarques durant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt de ce nouveau document d'urbanisme.

i S'INFORMER



ÉCHANGER



S'EXPRIMER

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2019

Présents : POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, CRON Lionel, MORIN Claire, FORIEL Laurent, MILLON Cédric

Absent :

Excusé(s) : GRAVELOT Franck qui a donné pouvoir à POUILLY Jean-Marie, RIQUET Guy qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable 2018 est présenté et approuvé.

BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE LA BAUME D'HOSTUN

L'intégralité des recettes (234 €) émanant des droits de place réalisées lors du vide grenier est reversée à l'Association des Parents d'Elèves de LA BAUME D'HOSTUN.

LOCATION DE SALLES – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFS DE LOCATION

Suite aux travaux d'extension de la salle des fêtes, il peut être proposé de scinder, en plusieurs parties, le bâtiment de la façon suivante :

- Salle complète (grande salle, cuisine, scène)
- Salle (grande salle, scène, SANS cuisine)
- Petite salle

Le règlement intérieur a été réactualisé et les tarifs de locations sont les suivants :

| | Grande salle | | Petite salle | |
|--|---|------------|---|------------|
| | en fin de semaine du vendredi 16h au lundi 9h | en semaine | en fin de semaine du vendredi 16h au lundi 9h | en semaine |
| Aux habitants de La Baume | | | | |
| Grande salle | 250,00 € | 100,00 € | 120,00 € | 100,00 € |
| Option Cuisine | 100,00 € | 100,00 € | | |
| Option Scène | 50,00 € | 50,00 € | | |
| aux personnes extérieures ou association n'ayant pas un but collectif pour les baumois) | | | | |
| Grande salle | 300,00 € | 120,00 € | 120,00 € | 100,00 € |
| Option Cuisine | 100,00 € | 100,00 € | | |
| Option Scène | 50,00 € | 50,00 € | | |
| Pénalités de retard (réception de clés) | | | | 30,00 € |
| Nettoyage de la salle (si insatisfait ou sur demande) | | | | 100,00 € |
| Majoration du nettoyage (tarif horaire sur facture - Toute heure commencée est due) | | | | 30,00 € |
| Electricité par kwh | | | | 0,35 € |
| Caution | | | | 450,00 € |
| Acompte | | | | 100,00 € |
| En dehors d'une location de la salle – Table à l'unité | | | | 3,00 € |
| En dehors d'une location de la salle – Chaise à l'unité | | | | 0,20 € |
| Mairie – Salle du Conseil – Réunion sur une Journée (horaires de présence du secrétariat) | | | | |
| Mairie – Salle du Conseil – Réunion sur une ½ Journée (horaires de présence du secrétariat) | | | | 100,00 € |

TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Les travaux d'extension s'élèvent à 24 530 € HT et sont financés à 30 % par le Département (7 515 €). Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 8 767.50 € au titre du fond de concours auprès de la Communauté d'Agglomération « Valence Romans Agglo ».

FAMILLES RURALES DE JAILLANS ET DES COMMUNES AVOISINANTES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LA GYMNASTIQUE ET LE LAEP

La grande salle est mise à disposition à l'association Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes pour une activité hebdomadaire « gymnastique douce » organisée le mardi de 19h30 à 20h30. Cette activité a repris ce mardi 17 septembre. De plus, Familles Rurales va débiter en novembre 2019 un accueil enfants-parents tous les vendredis matin, en période scolaire, dans la petite salle. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger une convention de mise à disposition des locaux du 17 septembre 2019 au 5 juillet 2020 avec l'association moyennant une participation forfaitaire annuelle de 200 €. Pour toute autre utilisation en dehors de ces plages horaires, l'association devra s'acquitter, au même titre que les associations communales, des frais d'électricité.

APPALACHES SPIRIT – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes est mise à disposition à l'association « APPALACHES SPIRIT – Country & western Music'dance » pour une activité hebdomadaire de Danse Country organisée le jeudi de 19h à 21h. Cette activité a débuté ce 12 septembre. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger une convention de mise à disposition des locaux du 17 septembre 2019 au 5 juillet 2020 avec l'association moyennant une participation forfaitaire annuelle de 800 €. Pour toute autre utilisation en dehors de ces plages horaires, l'association devra s'acquitter, au même titre que les associations communales, des frais d'électricité.

VALENCE ROMANS AGGLO – RAPPORT ANNUEL 2018

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ». Aussi, le rapport annuel 2018 de Valence-Romans Agglo est présenté et approuvé.

VALENCE ROMANS AGGLO - MAJORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU TITRE DES IFER SUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES DES BATIMENTS AGRICOLES

La Communauté d'Agglomération a instauré l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) au titre des panneaux photovoltaïques situés sur les bâtiments agricoles. Conformément au Pacte Financier et Fiscal, la commune a la possibilité de percevoir un reversement du montant de cette imposition via une majoration de l'attribution de compensation. Le conseil Municipal décide de solliciter cette majoration de l'attribution de compensation de la commune du montant de (IFER) perçue par l'Agglomération au titre des panneaux photovoltaïques situés sur les bâtiments agricoles de la commune, à compter de 2019.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉCANCIERE – RAPPORT ANNUEL 2018

Le rapport annuel est présenté et approuvé.

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS – RAPPORT ANNUEL 2018

Le rapport annuel est présenté et approuvé.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME - RAPPORT ANNUEL 2018

Le rapport annuel est présenté et approuvé.

EXTENSION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE – AVENANT N° 3 AU LOT N° 1

Dans le cadre du suivi de chantier d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente, un puits perdu pour les eaux pluviales a été réalisé. Il convient de rédiger l'avenant avec l'entreprise DIDIER Pierre et Fils pour un montant de 1 595.00 € HT.

Le montant du marché du lot « Gros œuvre » est donc porté à 36 659.60 € HT.

COMMUNE D'ORIOLE EN ROYANS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF

L'école d'ORIOLE EN ROYANS a décidé de renouveler, pour l'année scolaire 2019/2020, les activités physiques et sportives proposées aux enfants du cycle II et III de l'école primaire d'ORIOLE.

L'éducateur sportif de la commune de LA BAUME D'HOSTUN sera mis à disposition auprès de la Commune d'ORIOLE EN ROYANS les lundis de 14h à 15h30, soit 1 h 30 min. d'enseignement sportif. Le temps de préparation/installation/rangement ainsi que les trajets Aller/Retour de ces activités est fixé à 1 h 20 min. hebdomadaires.

Le coût de cette mise à disposition est facturé à la commune d'Oriole en Royans.

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019

Présents : POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, CRON Lionel, MORIN Claire, FORIEL Laurent,

Absent :

Excusé(s) : RIQUET Guy qui a donné pouvoir à WOLTRAGER Maurice, MILLON Cédric qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel

CIMETIÈRE – TARIFS ET DURÉE DES CONCESSIONS

Une opération de reprise de concessions abandonnées au cimetière a débuté le 26 octobre 2017 (date de constatation d'abandon) sur cinq concessions. Ceci a donné lieu à la pose d'une plaque à proximité de la concession et à la rédaction d'un procès-verbal. Ce dernier a été notifié à la famille quand celle-ci était connue.

Des affichages ont été réalisés et renouvelés régulièrement. La reprise de ces concessions ne pourra être prononcée qu'après un délai de 3 ans suivant l'accomplissement des formalités de publicité. Le délai commence à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits de procès-verbal. Après écoulement de ce délai, un nouveau procès-verbal est établi, dans les mêmes conditions que le PV initial pour constater que l'état d'abandon n'a pas été interrompu. Celui-ci est à nouveau notifié à la famille et il est porté à connaissance du public par voie d'affichage dans les mêmes conditions que précédemment (3 affichages d'un mois entrecoupés par deux quinzaines sans affichage). Un mois après cette notification, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui décide s'il y a lieu ou non de reprendre la concession. Le conseil municipal émet un avis favorable ou défavorable. Dans le premier cas, il autorise le maire à reprendre la concession. Dans le second, il permet que de nouvelles inhumations soient réalisées.

Si le Conseil Municipal décide cette reprise, le maire prendra un arrêté prononçant la reprise qui sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa notification. L'exhumation des restes des personnes inhumées et l'enlèvement des matériaux, monuments et emblèmes funéraires pourront débiter 30 jours après la publication de l'arrêté prononçant la reprise.

Lorsque toutes ces formalités ont été accomplies, la commune peut à nouveau concéder le terrain repris à une autre personne. Ces travaux ont été confiés au Groupe DUMOULIN pour un montant de 3 250.00 € HT pour 8 emplacements. De plus, il convient de procéder à l'agrandissement du cimetière. Les travaux sont estimés à 24 530.00 € HT pour 30 emplacements et financés à hauteur de 17 171.00 €.

La durée des concessions proposée est de 30 ans pour les tarifs suivants :

| Tarifs pour 30 ans | |
|---|----------|
| Emplacement Cimetière de 3 m ² | 500,00 € |
| Case Columbarium | 350,00 € |

RÉGIE PERMANENTE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES CULTURELLES - MODIFICATION DU TARIF

Un spectacle proposé par les Petites Envolées aura lieu en avril 2020 à la Salle des fêtes. Il convient de fixer les tarifs suivants :

| Prestations | Prix unitaire |
|-----------------------|------------------------------|
| Droit d'entrée Adulte | 8.00 € |
| Droit d'Entrée Enfant | Gratuit pour les – de 16 ans |

VOIRIE – CLASSEMENT DE LA « RUE DES FESTIVITÉS » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales avait permis d'identifier :

- 17 848 mètres de voies communales
- 5 278 mètres carrés de voies communales à caractère de places
- 25 736 mètres de chemins ruraux

Il est proposé de classer la rue dénommée « Rue des Festivités » (41 ml) suite aux travaux de liaison qui ont été réalisés entre la Place du Parc et la Place du Commerce et qui assurent la continuité du réseau communal.

VALENCE ROMANS AGGLO – TRANSFERT DE L'EAU POTABLE – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR LES CONFÉRENCES TERRITORIALES

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose aux Communautés d'Agglomération d'exercer la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020. Depuis septembre 2018, un travail de concertation a été mis en place auquel nous avons été conviés. Afin d'assurer une prise en compte territoriale dans la mise en œuvre de la compétence à

partir de 2020, il a été proposé par le comité de pilotage de mettre en place des conférences territoriales, dont leur rôle sera de coordonner le service rendu à l'usager sur les territoires opérationnels qui sont au nombre de 4 : Est, Centre, Ouest et Romans-Mours. Ces conférences se calqueront sur les territoires suivants :

- Secteur Est pour les communes de Jaillans, Hostun, Eymeux, Rochefort Samson, Chatuzange le Goubet, Marches, Beauregard Baret, La Baume d'Hostun, Barbières, Besayes et Bourg de Péage
- Est Centre pour les communes de Chateauneuf sur Isère, Saint marcel lès Valence, Alixan, Montélier, Malissard, Chabeuil, Barcelonne, Châteaudouble, Montvendre, Peyrus, Charpey et Saint Vincent la Commanderie
- Secteur Ouest pour les communes de Bourg lès Valence, Portes les Valence et Valence
- Romans-Mours pour les communes de Romans sur Isère et Mours Saint Eusèbe

Les conférences territoriales des secteurs Est et Centre seront composées d'un membre par commune. Les conférences territoriales des secteurs Ouest et Romans-Mours seront composées de 6 à 9 membres. Ces membres seront proposés par les conseils municipaux des communes du territoire concerné et seront issus des conseils municipaux ou des personnes qualifiées proposées en raison de leur compétence (des suppléants pourront être proposés).

Sont désignés - Manuel GUILHERMET, titulaire et Marion PELLOUX-PRAYER, suppléante

VALENCE ROMANS AGGLO – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale Des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2014 à 2018. La Chambre Régionale des Comptes a communiqué son rapport d'observation accompagné des réponses écrites qui lui ont été formulées. Cette délibération a pour but de porter à connaissance de l'assemblée délibérante de la ville de Valence le rapport d'observations définitives concernant l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal dont elle est membre.

Le Conseil Municipal a pris acte dudit rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SID APPLICABLES À COMPTER DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Le Syndicat d'Irrigation Drômois a modifié ses statuts qui seront applicables à compter des élections municipales de 2020. Les principaux articles modifiés sont les suivants :

- Article 7 – Les communes sont regroupées en territoires en fonction des régions agricoles homogènes, des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant.

La composition des territoires est déterminée par le règlement intérieur du SID délibéré par le comité syndical du SID. La totalité des élus des communes intègre le comité du territoire. Il est précisé que le territoire n'est pas un échelon administratif mais résulte de la volonté du SID de donner aux territoires un rôle consultatif et relationnel avec les usagers

- Article 8 – Conformément à l'article 5212-7 du CGCT, chaque commune située dans le périmètre du territoire désigne un délégué et un suppléant.

Ces délégués élisent un responsable du territoire et un adjoint. Ces délégués élisent leurs représentants (et leurs suppléants) au comité syndical du SID selon les dispositions de l'article n° 10.

- Article 10 – un comité syndical du SID est composé de délégués issus des territoires. Chaque territoire, quelle que soit sa surface irriguée souscrite, bénéficiera de deux délégués au comité syndical du SID.

De façon à assurer une meilleure composition du comité syndical, compte-tenu de l'importance de certains territoires, au-delà de 1 000 ha et par tranche de 1 000 ha un délégué supplémentaire sera désigné par le territoire. Chaque délégué aura un suppléant désigné par le comité du territoire, appelé à siéger au comité syndical avec voie délibérante, en cas d'empêchement du délégué titulaire. Conformément à l'article R. 2221-66 du CGCT, le comité syndical du SID est élargi à des personnes extérieures pour exercer les attributions du comité d'administration de la régie. Le nombre de personnes extérieures est fixé à 12 personnes :

- 2 représentants de la Chambre d'Agriculture de la Drôme
- 4 représentants des usagers professionnels
- 2 représentants des usagers non professionnels
- 1 représentant des communes du Royans
- 3 experts en irrigation dans le périmètre des communes-membres

Ces personnes sont désignées par délibération du comité syndical du SID (composé des seuls délégués des territoires) sur proposition du président du SID)

Après cette présentation, les nouveaux statuts du S.I.D. sont approuvés.

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS – RETRAIT DES COMMUNES DE SAULCE-SUR-RHONE ET MIRMANDE

Les Communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande ont fait connaître leur décision de sortie du Syndicat. Le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait des communes.

VALENCE ROMANS AGGLO – RAPPORT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS 2018

Le rapport annuel est présenté et approuvé.

VALENCE ROMANS AGGLO – RAPPORT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Le rapport annuel est présenté et approuvé.

SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU EN SECTEURS U et UA

En sa qualité de gestionnaire en régie directe du service public de l'eau et conformément à l'article L2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, la commune se doit d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Le « schéma de distribution d'eau potable » détermine « les zones desservies par le réseau de distribution » et « comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable » et « mis à jour selon une périodicité fixée par décret afin de prendre en compte l'évolution du taux de perte (...) ainsi que les travaux réalisés sur les ouvrages ». L'article D.2224-5-1 du CGCT prévoit que « le descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable » comporte le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesures et un inventaire des réseaux comprenant :

- les linéaires de canalisations ;
- l'année ou, à défaut la période de pose ;
- la catégorie de l'ouvrage (« sensible » ou « non sensible ») au regard de l'article R.554-2 du code de l'environnement ;
- la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R.554-23 du code de l'environnement ;
- les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Le descriptif détaillé est mis à jour et complété chaque année en mentionnant les travaux réalisés sur les réseaux ainsi que les données acquises pendant l'année (articles D.213-48-14-1 et D.213-74-1 du code de l'environnement). L'ensemble de ces préconisations réglementaires a été mis à jour, par le cabinet BEAUR lors de la réalisation du Schéma directeur, dans le système d'exploitation du système d'information géographique (SIG) dédié au réseau d'eau potable. Ce système d'information décrit les éléments structurants du réseau de transport et de distribution, comme notamment le diamètre, le type de matériaux ou l'année de pose. La particularité de ce type d'outil est de permettre de lier aux différentes cartes des éléments de connaissance. Ainsi, chaque tronçon du réseau est donc renseigné d'informations spécifiques comme les interventions réalisées (origine, date, type, etc) ou bien encore son géo-référencement. Le système d'information

géographique ainsi décrit atteste de la connaissance approfondie du réseau par le service, ce qui permet d'être en conformité avec la réglementation. Parallèlement, la mise en place du schéma de distribution permet à la commune de définir les zones à l'intérieur desquelles la collectivité à l'obligation de prendre à sa charge les extensions du réseau nécessaires à la desserte en eau potable de l'ensemble des usagers, dites zones desservies. Ainsi, les zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable correspondent aux zones classées U au sein du PLU de la commune. Dans les zones non desservies, en cas de demande de branchement nécessitant une extension du réseau d'eau potable, les propriétaires intéressés à la réalisation des travaux doivent s'engager contractuellement à verser une contribution financière correspondant au montant des travaux. Le Conseil Municipal devra donc se prononcer sur chacune des opérations par délibération.

PERSONNEL – FORMATION BAFA – SESSION APPROFONDISSEMENT – PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA FORMATION

Monsieur Christophe TALON a suivi, du 22 février au 1^{er} mars 2019, la formation « générale » du BAFA. Après avoir réalisé une partie du stage pratique, cet été, auprès de Familles Rurales de Jaillans, il est nécessaire de réaliser une formation BAFA d'approfondissement. Celle-ci aura lieu du 21 au 26 octobre 2019 à la MJC Robert MARTIN de Romans pour un coût de 320 € + 8 € (adhésion). Cette formation sera prise en charge par la commune

BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE – CAUTION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Conformément au contrat de location, les locataires nous ont fait part, par courrier du 21 septembre 2019, de leur intention de libérer l'appartement de l'école au 31 octobre 2019. Un état des lieux sera réalisé à la fin du mois. Pour procéder au remboursement de la caution, une décision modificative budgétaire est nécessaire.

SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS COMPLÉMENTAIRES

Il est proposé de modifier l'enveloppe des travaux en augmentant le poste de reprise en enrobés (70 m² prévus actuellement à 230 m²) autour de la salle, soit un montant de 8 162.50 € HT. Le plan de financement de la salle polyvalente et du Chemin de la Draye (dossier déposé conjointement) se présente comme suit :

| Dépenses d'investissement (HT) | | Recettes attendues | |
|--------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| | | Département | 53 540,00 € |
| Travaux salle des fêtes | 182 535,53 € | Département - Plus bois | 4 719,00 € |
| | | Region | 12 500,00 € |
| Travaux chemin de la Draye | 10 030,00 € | Etat | 42 129,00 € |
| | | SDED | 2 010,00 € |
| | | Fonds de concours | 38 833,77 € |
| | | Commune | 38 833,77 € |
| TOTAL | 192 565,53 € | TOTAL | 153 731,77 € |

Une subvention complémentaire au titre du fond de concours d'un montant de 1 640.00 € auprès de la Communauté d'Agglomération « Valence Romans Agglo » au titre du fond de concours est sollicitée.

ÉGLISE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS SUR LA RÉFECTION DU CLOCHER

Suite au sinistre « Tempête » du 7 mars 2019 survenu sur le clocher de l'église, une indemnisation de 1 416.00 € a été versée, le 8 avril 2019, par notre assurance SMACL pour la reprise de la zinguerie qui a été arrachée. Par contre, il convient de réaliser des travaux de remise en état du clocher (mise en place d'une nacelle et de

sécurité, reprise des fixations zinguerie, remplacement ardoises abimées ou cassées, application d'une résine hydrofuge durcissante) pour un montant total de 9 970.00 € HT. Il est proposé de solliciter le fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération « Valence Romans Agglo » pour un montant de 4 985.00 €

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Le conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 29 juin 2016. Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Ce débat porte sur les orientations générales du PADD et non sur le projet définitif.

Il s'agit ni d'une présentation, ni d'une discussion sur les règles d'urbanisme, qui n'ont, d'ailleurs pas à être définies préalablement à ce stade. C'est une occasion pour les membres du conseil de débattre des orientations générales du projet, sans se perdre dans des détails techniques du règlement et du zonage et de pouvoir émettre leurs observations avant que ne leur soit présenté le projet définitif, prêt à être arrêté. A l'issue de ce débat, il est logique que le projet de PLU soit modifié pour tenir compte de son résultat.

Après présentation du document réalisée par le cabinet ALTEREO, il est orienté en trois axes :

Axe 1. Conserver le caractère rural et agréable de la Baume d'Hostun par un développement démographique cohérent et une urbanisation ouverte aux logiques de durabilité

Poursuivre le développement de la commune en limitant la consommation d'espace

Favoriser un parcours résidentiel complet sur la commune

Assurer un développement urbain cohérent qui répond aux logiques de durabilité

Axe 2. Consolider la vie de village

Maintenir les équipements, services et commerces en place et anticiper les besoins

Renforcer la vocation touristique de la commune

Assurer le développement des liaisons douces

Axe 3. Protéger et valoriser le patrimoine naturel, agricole et paysager, vecteur de tranquillité et de charme

Protéger l'activité agricole

Préserver la sensibilité écologique du territoire

Tenir compte des risques naturels

Protéger les paysages

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L. 153-12 du code de l'Urbanisme.

La séance est clôturée par la signature des élus présents :

| |
|--|
| <p><i>Prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 13 novembre à 20h</i></p> |
|--|

L'Agglo

MUTUELLE SANTÉ POUR TOUS

Pour une mutuelle accessible à tous !

Fort du constat que les administrés ont de plus en plus de difficultés à cotiser à une complémentaire santé, les élus de Valence Romans Agglo ont voté en juin 2019 le principe d'un partenariat avec l'Association Actiom. Totalement indépendante, et créée à l'initiative d'élus locaux au plan national, cette association prône une mutuelle pour tous. Sa formule « Ma commune, ma santé » privilégie une approche solidaire des soins : optique, dentaire, audition, hospitalisation.



Prochainement, des permanences dans les communes pour découvrir Actiom. L'équipe Actiom en Drôme-Ardèche, animera des permanences dans les communes pour informer, conseiller et accompagner les citoyens. Elle s'engage à représenter uniquement l'association Actiom et ses solutions. Elle travaillera en partenariat avec la commune et fournira un reporting régulier : nombre et profil des personnes rencontrées, personnes éligibles à une aide (CMU – ACS- aide financière exceptionnelle), personnes accompagnées dans un changement de mutuelle. Les communes de l'Agglo seront contactées dans les prochains jours afin de caler des dates de permanence.

Ce service est proposé gratuitement et sans engagement à tous les citoyens résidant sur le territoire de l'Agglo ou exerçant une activité professionnelle. Aucune condition de ressources exigée pour bénéficier des services de l'association. En savoir plus sur Actiom : associationactionm.org



RENDEZ-VOUS VALENCE ROMANS AGGLO « SERVICE PATRIMOINE »

Le service Patrimoine de l'Agglo vous donne rendez-vous le 10 novembre à 14h30 devant la Chapelle à Saint-Martin d'Hostun.

Une visite des églises de Saint-Martin et Saint-Maurice nous permettra d'évoquer l'histoire du village mais aussi d'observer leurs styles architecturaux et une riche iconographie. La déambulation entre les deux églises sera aussi l'occasion de découvrir un nouveau tronçon du parcours de l'Hostunoise.

Renseignements au 04 75 79 20 86 / Tarifs : 5€ ; 3€ (étudiants) ; 2€ (minima sociaux); gratuit – de 18 ans.

Le mot des Associations

Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes a élu son nouveau bureau lors de la dernière assemblée générale. :

Présidente ; Céline Martel
Trésorière : Peggy Savoie
Secrétaire : Mourad Boualouani

Vice-Président : Cédric Millon
Trésorier adjointe : Armelle Millon
Secrétaire adjointe : Amélie Rosand

Cinéma

Comité des fêtes

Les prochaines séances de cinéma sur la commune auront lieu **le vendredi 8 novembre** :



→ à 17h30 **BONJOUR LE MONDE !**

Date de sortie 2 octobre 2019 (1h01min)
Réalisé par Anne-Lise Koehler, Eric Serre
Avec Kaycie Chase, Boris Rehlinger, Julien Crampon, etc.
Genre Animation

Synopsis et détails (Adaptation de la série sur grand-écran.)

Réalisées en papier mâché, les délicates marionnettes prennent vie en stop-motion, dans de superbes décors colorés, pour raconter aux petits et aux grands la vie de la faune et de la flore de nos campagnes et les sensibiliser à la préservation de la nature et à l'équilibre des écosystèmes. Une œuvre où les marionnettes, les sculptures, la peinture et l'animation réinterprètent la Nature, pour nous la faire redécouvrir comme nous ne l'avons jamais vue !



→ à 20h **ALICE ET LE MAIRE**

Date de sortie 2 octobre 2019 (1h43min)
Réalisé par Nicolas Pariser
Avec Fabrice Luchini, Anaïs Demoustier, Nora Hamzawi, etc.
Genre Comédie dramatique

Synopsis et détails

Le maire de Lyon, Paul Théraneau, va mal. Il n'a plus une seule idée. Après trente ans de vie politique, il se sent complètement vide. Pour remédier à ce problème, on décide de lui adjoindre une jeune et brillante philosophe, Alice Heimann. Un dialogue se noue, qui rapproche Alice et le maire et ébranle leurs certitudes.

Tarifs : 5,50 € / enfant, étudiant ou personne de plus de 65 ans ; 6,50 € / adulte

Prochaines séances le 6 décembre avec La Grande Cavale et En Liberté !

Repas dansant « Paella » Comité des fêtes

Le nouveau bureau du Comité des Fêtes sera heureux de vous accueillir à l'occasion des prochaines manifestations. D'ailleurs, le prochain rendez-vous aura lieu le samedi 16 novembre à partir de 20h pour le traditionnel repas dansant de l'automne.

Réservation obligatoire jusqu'au 11 novembre auprès de Céline au 06 79 55 76 06.



Club des Jeunes retraités Comité des fêtes



Le **vendredi 22 novembre à midi** aura lieu à la salle des fêtes un repas "langue de boeuf-tête de veau" suivi des activités habituelles. Tous les retraités y sont invités.

Veillez vous inscrire pour cela auprès de Gérard ou Mireille PALAYER (04 75 48 42 02 ou 06 71 66 23 28) dès que possible et **au plus tard le 15 novembre**.

Art Floral Comité des fêtes



La prochaine rencontre aura lieu le **samedi 21 décembre à 9h** sur la scène de la salle des Fêtes pour une composition de Noël.

Pour tout renseignement et pour l'inscription obligatoire **au plus tard le 11 décembre**, veuillez vous adresser à l'animatrice bénévole Jacqueline Pinet (Tél: 04 76 64 30 83)

Association de Parents d'Élèves

L'Assemblée Générale de l'Association de Parents d'Élèves a eu lieu ; après le bilan moral et financier, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Sabrina Dubois
Trésorière : Christelle Mocq
Secrétaire : Coralie Barret

Vice-Président : Pierre-Eric Pelloux-Prayer
Trésorière adjointe : Manon Pourroy

À noter : le loto de l'école aura lieu le samedi 15 février 2020.

Danse Country



La nouvelle activité de danse country western qui a vu le jour cette année dans votre commune a déjà fait de nombreux adeptes. Ils (elles) ne sont pas moins de quinze à se retrouver tous les jeudis de 19h00 à 21h00 à la salle des fêtes (sauf vacances scolaires). Et parmi eux deux jeunes enfants accompagnent leurs mamans.

Les premiers pas sont déjà bien acquis et c'est un vrai bonheur pour tous d'évoluer sur la piste. N'hésitez pas à nous rendre visite. Venez voir et écouter ces belles musiques vraiment country. Et pourquoi pas essayer, vous avez deux cours gratuits pour vous permettre de rejoindre le groupe en toute simplicité et convivialité.

Une nouveauté depuis peu, l'association Appalaches Spirit s'est conventionnée avec l'ANCV et les paiements par chèques vacances sont maintenant possibles.



Alors à très bientôt.

Pour nous contacter Christian au 06 14 98 19 87 Appalaches.spirit@gmail.com

Airsoft



Nous sommes toujours à la recherche d'une personne aimable qui pourrait nous prêter un terrain ou un bout de forêt afin que notre association puisse pratiquer son sport. Nous vous informons que nos billes ne sont pas en plastique mais en matière biodégradable.

Vous pouvez nous contacter au :

06 52 03 28 70 ou par mail à : apfa.directionnationale@gmail.com

Aide à Domicile en Milieu Rural

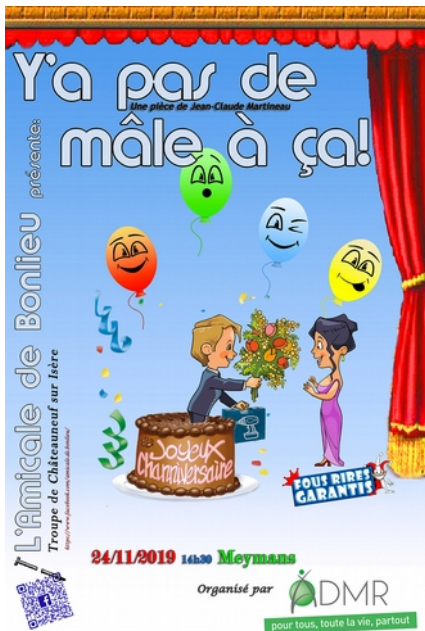
Matinée Cochonnaille

L'ADMR organise sa **matinée boudin-caillettes-saucisses**, pour participer au financement de son action sociale, le **dimanche 17 novembre** de 8 h 30 à 12 h sur le parking U express à CHATUZANGE LE GOUBET.

Les commandes peuvent être effectuées auprès des bénévoles des villages (pour la Baume : Marie-France Pellerin : 04 75 48 41 23 ou Mireille Palayer : 06 71 66 23 28) ou des salariés, avant le 12 novembre.

La livraison sera effectuée par les bénévoles le samedi après-midi 16 novembre, ou bien vous pourrez la récupérer devant le magasin U.





Théâtre à Meymans

Pour égayer votre automne, l'Association ADMR de Chatuzange vous propose une pièce de théâtre « Y'a pas de mâle à ça » à la salle des fêtes de Meymans avec l'amicale de Bonlieu, troupe de Châteauneuf sur Isère le **DIMANCHE 24 NOVEMBRE A 14 H 30.**

Les places sont au prix de : adultes 10 € et ados et étudiants: 6 €, tombola comprise.

Les billets sont en vente par l'intermédiaire des aides à domicile ou des bénévoles (Marie-France Pellerin : 04 75 48 41 23 ou Mireille Palayer : 06 71 66 23 28.) Les billets pourront également être achetés le jour du spectacle à Meymans.

Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes

CONFERENCE

TROUBLE DEFICIT DE L'ATTENTION / HYPERACTIVITE

MARDI 12 NOVEMBRE
Salle du patronage - Jaillans
20h

GRATUIT SANS INSCRIPTION

Animée par
Stephanie BAILLE,
neuropsychologue

Renseignements :
06.18.63.16.61
relaisfamille26@wanadoo.fr

ATELIER RECUP' T'OUT

Dans le cadre de la
Semaine Européenne
de la Réduction des Déchets

SAMEDI 23 NOVEMBRE
SALLE ERA - JAILLANS
9H A 12H

Donnez une seconde vie aux objets !

Gratuit

Venez avec vieux draps,
T-shirts, ou jolis tissus qui traînent
dans vos placards !

4 Ateliers de fabrication :

- sacs à sacs
- tissus cirés
- éponges lavables
- Cotons à démaquiller

Animé par la Ressourcerie Verte

Renseignements & Inscriptions

06.18.63.16.61
relaisfamille26@wanadoo.fr
Toutes les actualités, rendez-vous
www.famillesrurales.org/jaillans

À noter : La bourse aux jouets et aux livres aura lieu le 9 novembre

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.famillesrurales.org/Jaillans/

ROMANS SUR ISÈRE présente DRÔMANS Cadences HYPER U

DUO VARNERIN Récital chant et guitare

Stéphanie Varnerin, soprano
Mathieu Varnerin, guitare



Dimanche 24 Novembre à 18h Salon Audra
place Jules Nadi Romans (entrée salle des Cordeliers)

Tarifs : 15/12/6€ - Billetterie : Helloasso ou sur place une heure avant le concert
Renseignements : 06 14 68 69 34 - <https://www.dromanscadences.com>

Médiathèque Simone de Beauvoir Romans-sur-Isère

DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2019

le mois du **SPORT**

EXPOSITION / CONCOURS-PHOTO / CONFÉRENCE / SÉANCES SPORTIVES / E-SPORT / ATELIER-PHILO

valence ROMANS AGGLO MÉDIATHÈQUES
mediatheques.valenceromansagglo.fr



Paroisse St Pierre des Monts du Matin

| Dates | Messe |
|---|---|
| Jeudi 7 novembre | 9h EYMEUX |
| Samedi 9 novembre | 18h St DIDIER |
| Dimanche 10 novembre | 10h30 CHATUZANGE |
| Samedi 16 novembre | 18h ALIXAN |
| Dimanche 17 novembre <i>(Quête pour le Secours catholique)</i> | 10h30 CHATUZANGE |
| Jeudi 21 novembre | 18h15 HOSTUN avec partage d'Évangile |
| Samedi 23 novembre | 18h EYMEUX |
| Dimanche 24 novembre | 10h30 CHATUZANGE |
| Samedi 30 novembre | 18h MEYMANS |
| Dimanche 1^{er} décembre | 10h30 CHATUZANGE |
| Site Internet de la paroisse : www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr | |

Maison paroissiale St Pierre : 17, chemin de Cénizier 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
Tél : 04 75 47 40 01 / mail : secretariat.saintpierre26@gmail.com
www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr
Permanence les mardis, jeudis et samedis de 9h à 11h
Père Stéphane Nguyen : Tél : 06 11 35 80 57 / mail : stephane.nguyen@hotmail.fr

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

**Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h**

**Mercredi
de 16h à 19h**

**Vendredi
de 11h à 16h30**

**Samedi
de 9h à 12h**

(Ouvert si la date
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :

sur Rendez-vous

Directeur de publication :

Manuel GUILHERMET,

Maire

Édité et publié par la

Mairie de

LA BAUME D'HOSTUN

en 250 exemplaires

**Prochaine
Vie Communale
en décembre**

Dates à retenir :

8 novembre : Ouverture du Lieu d'Accueil Enfants-Parents

8 novembre : Cinéma

11 novembre : 15h Commémoration + 17h Spectacle

13 novembre : Conseil Municipal

16 novembre : Repas dansant du Comité des Fêtes

22 novembre : Repas des Jeunes Retraités

30 novembre : Marché de Noël

6 décembre : Cinéma

21 décembre : Art Floral

15 février : Loto de l'Association de Parents d'Élèves

■ MÉDIATHÈQUE SIMONE DE BEAUVOIR / ROMANS-SUR-ISÈRE



■ VOYAGE
AU PAYS DU

FADO

■ RÉCITAL-CONFÉRENCE
tout public, dès 8 ans
sur réservation
au 04 75 72 79 71

SAMEDI
07.12.2019
À 17 H

valence
Romans **AGGLO**
MÉDIATHÈQUES
mediatheques.valenceromansagglo.fr